Image not found or type unknown

Ma fille veut venir vivre chez son père

Par **tarmo66**, le **29/03/2014** à **10:00**

Bonjour , ma fille de 17 ans a émit le désir de venir vivre chez moi (son père) et mon ex m'a téléphoné en me disant qu'elle était d'accord et qu'il fallait que j'entame les démarches . Est-ce que j'ai besoin de passer devant le juge des affaires familiales ? est-ce que je peux entamer les autres démarches (CAF , sécurité sociale , etc...) .
J'attends une réponse avec impatience .

Par **Visiteur**, le **01/04/2014** à **11:05**

quand sera t'elle majeure ? a mon avis le temps que les démarches aboutissent elle le sera... si vous vous entendez bien avec la mère ne dites rien et à sa majorité régularisez le côté administratif... changement de domicile ! par contre pour la PA ça devrait changer ? A voir ça !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés